



Paris, le 22 avril 2008 - n°100/D130

Formation AGRICULTURE

Avant-projet de programmes statistiques
à moyen terme 2009-2013

page

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Insee - Direction des statistiques d'entreprises

Département de l'industrie et de l'agriculture (DIA) - Division Agriculture2

Ministère de l'agriculture et de la pêche

- Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES6

- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA..... 11

Mutualité sociale agricole (MSA)..... 14

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
Insee - Direction des statistiques d'entreprises
Département de l'industrie et de l'agriculture (DIA) - Division Agriculture

En matière agricole, l'Insee effectue, à travers sa division Agriculture, des synthèses statistiques et des études. Il ne réalise aucune enquête statistique, mais effectue par contre des opérations statistiques d'appariement entre des fichiers d'enquêtes agricoles et des fichiers fiscaux.

Les travaux de la division Agriculture de l'Insee sont structurés autour de quatre thèmes :

- **l'élaboration des comptes de l'agriculture**, afin d'alimenter le cadre central de la comptabilité nationale et de produire un compte spécifique présenté à la commission des comptes de l'agriculture de la nation, et transmis à Eurostat conformément au règlement (EC) N° 138/2004 du Parlement européen et du conseil du 5 décembre 2003 sur les comptes économiques de l'Agriculture dans la communauté. Tous ces travaux s'effectuent en collaboration avec le Scees.
- **l'élaboration de trois indices mensuels de prix agricoles**, à savoir l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) et l'indice des prix de gros alimentaires relevés à Rungis (IPGA). Les deux premiers indices sont transmis à Eurostat .
- **la production d'études**, pour contribuer à une meilleure connaissance d'un secteur dont les évolutions sont largement dépendantes de la politique agricole commune. Les études concernent plutôt le fonctionnement économique des exploitations (rentabilité, performances), les revenus des ménages agriculteurs et la place de ce secteur dans l'ensemble de l'appareil productif.
- **l'élaboration des comptes de la branche agroalimentaire** afin d'alimenter le cadre central de la comptabilité nationale et le suivi des entreprises du secteur.

1. Les engagements déjà pris

La période 2008- 2013 sera marquée par **le changement de base des comptes nationaux** coordonné au niveau européen et programmé en 2011. Les comptes de l'agriculture qui s'appuient sur une nomenclature agronomique et sur des sources statistiques propres seront peu impactés par le changement de nomenclature et par le changement de mode de production de la statistique annuelle d'entreprise (Résane). Bien que ne pouvant pas bénéficier des derniers chiffres du recensement agricole de 2010, ces travaux seront l'occasion d'inventorier les sources disponibles (sources fiscales, RICA, SAA etc.), d'évaluer leur qualité et de définir éventuellement une méthodologie plus adaptée. Ces travaux seront réalisés en étroite collaboration avec le Scees en respectant le calendrier général des travaux de rebasement défini par les comptes nationaux. Pour respecter les échéances, les premières versions des comptes 2006, 2007 et 2008 dans la nouvelle base devront être livrés respectivement à la mi-2008, septembre 2008 et août 2009. Ces travaux de rebasement pourraient être aussi l'occasion d'engager une réflexion avec les membres de la CCAN sur leurs attentes en matière de compte et d'indicateurs macroéconomiques produits.

Les indices de prix Agricoles seront rebasés et publiés en base 2005 à partir du 1^{er} janvier 2009, conformément aux attentes européennes. Les travaux seront finalisés par la publication des notes de bases correspondantes. Des travaux de ré-ingénierie du processus de production des indices seront entrepris. En fin de période, des travaux de rebasement devront être à nouveau entrepris, les changements de base intervenant désormais tous les cinq ans, à la demande d'Eurostat.

Les travaux nécessaires à la **construction d'un indice de prix hédonique des terres agricoles**, qui sont réalisés en collaboration avec le Scees et la Scafr (société d'étude pour l'aménagement foncier et rural) seront finalisés avec la production d'un indice rétopolé et la publication d'une note méthodologique. Ils donneront lieu aussi à la réalisation d'un dossier sur le foncier avec la collaboration d'organismes extérieurs. La modélisation du prix des terres agricoles permettra

notamment de mesurer l'influence de la proximité des zones urbanisées sur le prix des terres agricoles.

Le modèle **prix et coût de production agricole** sera rénové. Ce travail sera réalisé dans le cadre d'un projet de recherche européen du 7^{ème} PCRD qui se déroulera sur trois ans à compter du 1^{er} avril 2008, en collaboration avec l'Inra. Il s'agira de développer un modèle en appliquant différentes méthodes d'estimation économétrique sur des données de la base européenne du Rica, de valider ces modèles et de tester leur performance afin de livrer un programme fonctionnel, puis, dans un second temps, d'utiliser ce modèle pour comparer les performances des exploitations agricoles ou encore pour analyser ex ante les effets des politiques publiques. La France (Inra et l'Insee) est plus particulièrement chargée du développement et de la mise en œuvre d'une version « orientée utilisateur » du modèle coûts de production. Ce modèle pourrait permettre d'évaluer les coûts de production selon différents modèles de production (culture biologique) ou encore d'évaluer l'impact des réformes de la PAC sur les coûts de production. Ces travaux effectués sur une base RICA européenne devraient permettre des analyses en intégrant une dimension européenne.

La sirétisation des exploitations

Le nouveau règlement européen sur les répertoires d'entreprises (Règlement (CE) n° 177/2008 du Parlement européen et du Conseil du 20 février 2008) demande l'extension de ce répertoire à l'agriculture. Le répertoire SIRENE couvre depuis 1996 l'agriculture du point de vue administratif, c'est à dire l'identification exhaustive des unités légales et locales. Il comporte cependant des lacunes pour jouer le rôle de répertoire statistique.

Pour se mettre en conformité avec le règlement européen, l'Insee a engagé une réflexion, en travaillant en collaboration avec le Scees pour voir comment étendre Sirène et pouvoir lui faire jouer le rôle de répertoire statistique.

Des réflexions sont actuellement en cours sur les conséquences d'une éventuelle utilisation directe des établissements inscrits au répertoire SIRENE comme unité de collecte du RA2010 et sur la formalisation des procédures permettant de passer de cette unité de collecte à l'unité statistique d'analyse et de diffusion « exploitation agricole », ou encore sur la question de l'articulation entre exploitation agricole et Siret. Les questions sur le suivi longitudinal des exploitations et la gestion de la base de sondage post RA sont d'autres points à examiner.

2. Les travaux nouveaux

Le recensement agricole de 2010 apportera des données statistiques nouvelles sur lesquelles les comptes de l'agriculture devront être calés. Ils seront l'occasion d'expertiser la qualité des sources administratives et de faire de nouveaux appariements rendus plus solides avec la progression dans la sirétisation des exploitations.

Appariement recensement agricole 2000, fichiers fiscaux entreprises et RICA et performance des exploitations

Ce travail est prévu en 2012 sur des données relatives à l'année 2010. Il permettrait d'effectuer dans un premier temps une expertise du taux de couverture des exploitations désormais atteint par les fichiers fiscaux (environ 40 % étaient encore au forfait en 2000), ou en se limitant à certaines spécialisations ou zone géographique. Ces travaux permettront d'analyser les performances des exploitations aux bénéfices réels, la dispersion des résultats ou encore la dynamique des exploitations en comparant les résultats à ceux de l'appariement réalisé avec le RA2000.

Appariement fichiers des revenus fiscaux avec le RICA et revenu des ménages agriculteurs

Le prochain appariement entre le RICA et les fichiers fiscaux des ménages est prévu en 2012 sur les données de l'année 2010, année du recensement agricole. Cette opération déjà réalisée sur les données 1991 puis 1997 et 2003 permettra d'estimer pour l'année 2010 un revenu global des ménages agriculteurs (exploitants non salariés sur une exploitation professionnelle), en corrigeant leurs revenus agricoles fiscaux par les « vrais » revenus agricoles donnés par le RICA. Cela permettra

Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Avant-projet de programmes statistiques à moyen terme 2009-2013 de la formation « Agriculture ».

de mesurer le niveau et l'évolution depuis 2003 de la pluriactivité au sein des couples d'agriculteurs et l'importance des revenus extérieurs. L'appariement étant réalisé pour la première fois une année de recensement, il permettra d'analyser la pluriactivité des ménages et les revenus extérieurs en lien avec les caractéristiques des exploitations. Il permettra aussi de comparer l'évolution globale du revenu des ménages agriculteurs à celle de l'ensemble des ménages.

A côté de ces travaux sur données microéconomiques, la division s'intéressera également aux travaux menés par d'autres unités de l'Insee, sur les comptes des ménages par catégories socio-professionnelles.

Appariement des fichiers de la MSA avec le recensement agricole 2010 pour une meilleure connaissance localisée de l'emploi

Les appariements des bases « salariés » et « non-salariés » des cotisants à la Mutualité Sociale Agricole avec le recensement agricole 2010, rendus possible par le développement de la sirétisation des exploitations, permettront d'expertiser les champs couverts respectivement par la source administrative et par le recensement agricole et de mieux comprendre les écarts pour les mettre en cohérence. Ces travaux, qui devront être réalisés en collaboration avec le Scees et la MSA, et la division Salaires et revenus d'activités contribueront à l'amélioration de la connaissance localisée de l'emploi agricole ou plus généralement de l'emploi agroalimentaire et de suivre son évolution.

La mise à disposition, à partir de la mi-2008, de la base annuelle « non-salariés » construite par l'Insee, base appariée aux DADS, permettra d'étudier la poly-activité de l'exploitant agricole et de la comparer à celle des autres ruraux. La mauvaise couverture de l'emploi agricole par les DADS pourrait nécessiter pour cela un appariement de cette base avec le fichier « salariés » de la MSA.

Améliorer la lisibilité des prix à différents stades dans la filière agroalimentaire

Le suivi des prix le long des filières alimentaires est une question récurrente qui se pose aujourd'hui de façon accrue avec l'augmentation des prix des matières premières. La division Agriculture produit les indices des prix agricoles à la production (IPPAP), de gros à Rungis (IPGA). L'Insee produit aussi des indices de prix industriels agroalimentaires et de prix à la consommation. On s'efforcera d'améliorer la lisibilité des données des prix le long d'une filière en publiant les différentes informations côte à côte, en s'affranchissant de la notion de source (prix de production de la viande, prix sortie des abattoirs, prix à la consommation). Des études économétriques sur la diffusion des hausses de prix entre les différents stades dans une filière seront également entreprises.

Analyser la compétitivité du commerce extérieure de la filière agroalimentaire

Il s'agirait d'actualiser les derniers travaux sur le sujet qui s'arrêtent à l'année 2004. L'étude s'attachera à examiner l'évolution des parts de marché en valeur et en volume et mesurer les effets des hausses de prix sur le solde commercial agroalimentaire.

3. Récapitulatif des travaux prévus au programme à moyen terme 2009-2013

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Comptes annuels de l'agriculture et passage à la base 2005 en mai 2011	Division Agriculture de l'Insee, en collaboration avec le Scees		Noyau « dur ». Opération permanente. Changement de base périodique (environ tous les 5 ans) Exigence européenne et nationale (comptabilité nationale)
Indices de prix agricoles (IPPAP, IPAMPA, IPGA) et passage à la base 2005 au 1 ^{er} janvier 2009	Division Agriculture de l'Insee		Noyau « dur » pour l'IPPAP et l'IPAMPA. Opération permanente (mensuelle). Changement de base périodique (environ tous les 5 ans) Exigence européenne (gentlemen agreement) en ce qui concerne l'IPPAP et l'IPAMPA
Modèle prix et coût	Division Agriculture de l'Insee en collaboration avec l'Inra		Rénovation d'un modèle déjà existant dans le cadre d'un projet européen du 7 ^{ème} PCRD. Ce modèle permet d'analyser les coûts de production et la performance des exploitations à partir du RICA.
Modèle hédonique du prix des terres agricoles	Division Agriculture de l'Insee en collaboration avec le Scees et la Scafr		Ce modèle d'estimation du prix des terres agricoles vise à remplacer l'opération valeur vénale des terres.
Appariement RICA-source fiscale ménages en 2012	Division Agriculture de l'Insee		Noyau « dur ». Opération périodique (environ tous les 6 ans), spécifique à la France, mais nécessaire pour répondre à Eurostat sur le revenu global des ménages
Sirétisation des exploitations	Unité répertoire et démographie d'entreprises en collaboration avec le Scees		Opération en cours pour étendre le répertoire Sirène et pouvoir lui faire jouer le rôle de répertoire statistique.
Appariement RA2010 et fichiers fiscaux entreprises à réaliser en 2012	Division Agriculture de l'Insee		Opération périodique (déjà réalisée en 2002). Il permet d'expertiser le taux de couverture des fichiers fiscaux et d'analyser les performances économiques des exploitations au forfait.
Appariement fichiers de la MSA et RA2010	Division Agriculture de l'Insee en collaboration avec le Scees et la MSA et la division salaires et revenus d'activités de l'Insee		Première opération pour mieux cerner les champs couverts par la MSA et les enquêtes agricoles. Ce travail permettra une connaissance localisée de l'emploi agricole et de la pluri-activité.

Le Service central des enquêtes et des études statistiques (Scees) ainsi que le réseau des Services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) ont débuté les travaux de préparation de leur programme à moyen terme 2009 – 2013 dès fin 2006.

Tout au long du premier semestre 2007, le recueil des besoins de nos interlocuteurs a été effectué selon différentes modalités sous l'égide d'un comité de pilotage composé de représentants du Scees et des Srise. Il s'est concrétisé par la production de différents documents de référence : une analyse des demandes adressées à la statistique agricole, une synthèse de plus de trente entretiens réalisés auprès d'experts et de décideurs, des fiches d'informations sur différentes thématiques, une bibliographie non exhaustive de documents de prospective et de programmation à moyen terme d'organismes variés.

Le 13 septembre 2007, un séminaire intitulé « Les mutations du monde agricole : des questions pour la statistique » a fourni d'autres éléments au débat, à travers un compte rendu détaillé des interventions et des échanges.

Parallèlement à ces travaux d'écoute des utilisateurs de statistiques agricoles, un travail de **programmation des opérations juridiquement obligatoires de la statistique agricole sur la période 2009 – 2013** a été lancé, de façon à produire un document opérationnel indiquant les plages temporelles déjà sollicitées en Srise et au Scees et permettant d'identifier les périodes où d'autres opérations peuvent être programmées (qu'elles soient nouvelles ou non).

Au second semestre 2007, l'analyse de ces différents éléments a été confiée à **quatre groupes de travail, composés chacun d'une douzaine d'agents du Scees et des Srise, ainsi que d'agents d'autres services statistiques publics concernés par le thème (Insee, Ifen, MSA)**. Ces groupes de travail, qui ont rendu leurs rapports le 31 janvier 2008, ont eu pour mission d'analyser les demandes recueillies lors des entretiens et du séminaire, les obligations européennes, le bilan du précédent moyen terme, afin de **proposer des orientations pour le moyen terme à venir, tant en termes d'opérations nouvelles que d'opérations à supprimer, alléger, ou faire évoluer**.

Les orientations synthétisées dans les rapports ont été validées par le comité de pilotage de la démarche le 7 février 2008, puis discutées et validées en comité de direction du Scees. Elles ont fait l'objet d'une présentation, d'une discussion et d'une validation lors de la réunion du groupe d'étude de méthodes statistiques et de conjoncture en agriculture (Gremesco) composé des cadres des Srise et du Scees, les 11 et 12 mars 2008.

La présente note résume les orientations proposées par les groupes de travail, validées en comité de direction du Scees et discutées en Gremesco.

1. Les engagements prédéterminant le programme à moyen terme 2009 – 2013

Le programme de travail du Scees et des Srise est, déjà, très largement, à plus de 80% déterminé par les obligations européennes.

Le moyen terme 2009 – 2013 sera marqué par deux enquêtes « FSS » (Farm Structure Surveys) : le **recensement agricole en 2010** auquel sera associée une enquête sur les méthodes de production agricole et une **enquête Structures en 2013**. La préparation, l'organisation et l'exploitation de ces deux opérations, et, en particulier, du recensement agricole marqué par de grandes innovations tant

méthodologiques, statistiques qu'organisationnelles, mobiliseront l'ensemble du réseau de la statistique agricole tout au long de la période.

L'enquête sur les vergers qui fait partie des obligations européennes actuelles **sera reconduite en 2012** sauf évolution éventuelle des textes communautaires qui n'est pas à exclure aujourd'hui.

De nombreuses opérations annuelles de la statistique agricole découlent également d'obligations européennes : enquêtes sur les cheptels, enquêtes sur la collecte et la transformation laitières, enquêtes de branche et enquêtes PRODCOM dans les IAA, Réseau d'information comptable agricole (RICA), statistique agricole annuelle, comptes de l'agriculture,... Ces opérations constituent un socle d'informations statistiques obligatoires amené à évoluer en fonction d'éventuelles modifications des textes communautaires qui les régissent.

Enfin, le Scees s'est également engagé sur diverses opérations ponctuelles ou à périodicité supérieure à l'année. Ainsi, la statistique agricole reconduira pour le compte de l'IFEN en 2009 **l'enquête sur l'eau et l'assainissement auprès des collectivités locales**, menée à un rythme triennal depuis 1998. Ce pourrait être la dernière enquête sur l'eau et l'assainissement menée par le Scees si le projet d'y substituer les rapports des communes se concrétise.

Le calendrier des enquêtes découlent des obligations européennes et des engagements français envers nos utilisateurs. Les marges de manœuvre disponibles pour monter des opérations nouvelles ou renouveler des opérations anciennes sont donc réduites compte tenu de l'ensemble de ces engagements.

2. Les orientations de la statistique agricole pour la période 2009 – 2013

La statistique agricole au sens large couvre l'ensemble des champs de compétence du ministère de l'agriculture et de la pêche, c'est-à-dire l'agriculture, les industries agricoles et alimentaires, la forêt, les territoires ruraux - la pêche maritime et l'aquaculture relevant de l'autre SSM du ministère ; elle forme un ensemble cohérent, riche, et qui répond déjà largement aux besoins des utilisateurs. De fait, les orientations qui sont esquissées pour le prochain moyen terme portent davantage sur des **améliorations des opérations existantes et des chantiers de nature méthodologique plutôt que sur la création d'enquêtes nouvelles**. C'est d'autant plus vrai que le moyen terme 2009 – 2013 est affecté par deux opérations phares : **le recensement agricole qui se déroulera en 2010**, comme il a déjà été rappelé plus haut, et **la mise en place de RESANE** qui entraîne une **refonte du périmètre des activités du Scees en matière d'industries agricoles et alimentaires** et, partant, une **réorganisation des équipes**.

Des travaux importants devront être entrepris sur le **cadre conceptuel de la statistique agricole**. En effet, les évolutions économiques, juridiques, patrimoniales, environnementales qui marquent les activités agricoles et affectent leur organisation justifient une révision des unités statistiques et des cadres d'analyse. En particulier, le prochain moyen terme sera l'occasion de **revoir le concept d'exploitation professionnelle** qui a été très utile au cours de la précédente décennie mais qui reflète de moins en moins l'agriculture productive par rapport à des formes diverses d'agriculture aux finalités d'activité de complément ou de loisir mais ayant une vocation d'entretien des territoires ruraux. Des réflexions sur les liens entre unités juridiques (établissements et entreprises du répertoire SIRENE) et unités économiques (exploitations agricoles au sens restreint, entreprise agricole au sens élargi, incluant des unités juridiques exerçant des activités non agricoles) seront également menées.

Enfin, il serait pertinent de mener **une refonte du zonage en régions agricoles** dont la création date de soixante ans et dont les caractéristiques initiales ont profondément changé. Aujourd'hui, ce découpage est trop fin, sa révision est nécessaire, tant pour la diffusion que pour la stratification d'enquêtes. Par ailleurs, les avancées prévues en matière de géo-référencement permettront de diffuser des informations sur des découpages du territoire français aptes à répondre à des problématiques nouvelles (environnementales ou d'aménagement notamment).

Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Avant-projet de programmes statistiques à moyen terme 2009-2013 de la formation « Agriculture ».

Concernant les enquêtes existantes, des efforts seront entrepris pour optimiser encore les techniques d'échantillonnages utilisées **en améliorant la stratification des échantillons par rapport aux problématiques de l'enquête**. Compte tenu des demandes croissantes, les enquêtes qui permettent de collecter des informations agro-environnementales seront impérativement maintenues ou renouvelées (voire enrichies et/ou renforcées) d'autant plus qu'elles permettent de répondre à des directives européennes. Ce qui est déjà fait aujourd'hui dans les enquêtes « Pratiques culturelles » dont l'échantillon prend en compte les zones vulnérables pourra être étendu (éventuellement à d'autres opérations) en s'intéressant à des zonages adaptés pour caractériser les pressions des pratiques agricoles sur les milieux et les ressources, par exemple les grands bassins hydrographiques ou les sous bassins les plus sensibles. Ces nouveaux zonages seront préférés aux régions agricoles ou aux zonages administratifs. Ils devraient mieux répondre aux besoins de connaissance des pressions agricoles localisées, à ceux de la diffusion ou à ceux de la stratification du territoire.

Le Scees devrait également **s'organiser pour permettre un plus grand développement des enquêtes purement locales ou des extensions d'enquêtes nationales** en offrant aux Srise un appui au tirage d'échantillons, à la constitution des dossiers de demandes d'avis d'opportunité et d'avis de conformité, et au calcul de pondérations. Il est prévu de créer à cet effet un poste de chargé de mission pour l'animation de l'action régionale auprès de la chef de service.

Le recours aux fichiers extérieurs sera intensifié au cours du moyen terme 2009 – 2013, dans le droit fil des recommandations du code des bonnes pratiques européennes. D'une part, la statistique agricole poursuivra ses efforts en matière d'utilisation de fichiers administratifs. En plus des fichiers relatifs aux aides du premier pilier de la PAC, de la BDNI bovine, des fichiers relatifs aux aides du second pilier de la PAC, des fichiers fiscaux, la statistique agricole devrait pouvoir, au cours du prochain moyen terme, utiliser les fichiers de la MSA (salariés et non salariés) retraités par l'Insee, les autres BDNI (porcine, caprine, ovine), voire de nouveaux fichiers qui restent à expertiser aujourd'hui (observatoire de l'INAO, agences de l'eau, future base de données sur les nouvelles installations des ADASEA, SIGAL, fichier d'identification du ministère...). La statistique agricole pourrait contribuer au traitement des données déclaratives sur les pesticides en liaison avec celles de l'enquête pratiques culturelles pour répondre au futur règlement européen sur les produits phyto-pharmaceutiques. D'autre part, la statistique agricole devra **accentuer les partenariats avec l'Insee et les autres SSM**, non seulement autour de ces fichiers administratifs, mais aussi autour des fichiers statistiques produits par ces services. On pense, en particulier, au zonage en bassins de vie que Scees et Srise pourraient mobiliser utilement pour répondre à leurs interlocuteurs mais, également, aux bases de données sur l'emploi, CLAP et ESTEL, que l'Insee a développé et qui pourraient apporter sur le milieu rural un éclairage complémentaire pertinent.

Au cours du moyen terme 2009 – 2013, deux opérations anciennes méritent une attention particulière.

Le RICA, opération remontant à 1968 en France, s'affirme comme une source de plus en plus centrale tant pour le réseau de la statistique agricole que pour les utilisateurs extérieurs. **Ceci justifierait une extension de son échantillon**, aujourd'hui de 7300 exploitations, de façon ciblée sur certaines OTEX mal couvertes ou sur certains types d'exploitations (par exemple, les exploitations en agriculture biologique). La question du financement d'une telle extension reste toutefois complètement ouverte et c'est un frein important. Le Scees travaillera, en outre, à une **coordination de l'échantillon du RICA avec celui de l'enquête Structures** de façon à permettre des analyses mettant en relation les performances économiques et les structures des exploitations. **Sur la période 2009 – 2013, l'extension du RICA aux DOM, qui fait partie des obligations européennes, est également prévue**. Il n'est pas impossible, enfin, que l'expérience du Scees en la matière puisse également être mise à profit dans d'autres domaines, notamment celui de l'aquaculture.

Deuxième opération à examiner, **Teruti-Lucas**, aujourd'hui, essentiellement utilisée au niveau national, pourrait faire l'objet dans un premier temps d'une réflexion sur les évolutions propres à accroître ses utilisations régionales ou locales, compte tenu des enjeux multiples sur cette opération, et donc de la complexité du sujet. En fonction des résultats de cette réflexion, des modifications pourront être apportées à la méthodologie ou aux modalités de réalisation de l'enquête. Indirectement la statistique agricole pourra apporter son expertise méthodologique aux travaux qui seraient entrepris sur les indicateurs concernant les paysages, et pour lesquels Teruti-Lucas apportera des données.

Compte tenu du développement de l'ensemble du système statistique public au cours du moyen terme 2004 – 2008, **le réseau de la statistique agricole décide de ne pas reconduire deux enquêtes au cours du prochain moyen terme :**

- l'enquête « **signes officiels de qualité et d'origine** » : l'enquête réalisée en 2002 et 2005 n'a pas permis de répondre aux demandes détaillées des utilisateurs en raison des contraintes de secret statistique. De plus l'Inao devrait monter dans les années qui viennent une base de données administratives. Sur le sujet l'objectif du Scees est donc d'apporter son appui (méthodologique) à la constitution de cette base de données si besoin, et de pouvoir y accéder.
- **l'inventaire communal** : la constitution par l'Insee de la Base Permanente des Equipements, couplée à l'élaboration d'investissements méthodologiques permettant d'estimer des flux probables de chalandise, répond suffisamment aux besoins des aménageurs pour qu'il ne soit désormais plus utile de mener cette opération.

Compte tenu des **demandes nouvelles** qui s'adressent à la statistique agricole, le Scees et les Srise envisagent de monter deux opérations nouvelles :

- la première, actée, découle de RESANE et du transfert des futures enquêtes structurelles auprès des entreprises, du Scees vers l'Insee. Il s'agit de **définir et de mettre en place l'ensemble du système de statistiques structurelles sur les industries agricoles et alimentaires dans un premier temps**, et couvrant également à terme les exploitations forestières, et les scieries. L'objectif est que ce nouveau dispositif, à construire dès 2008 – 2009, permette à la statistique agricole de mieux répondre aux demandes fréquentes d'analyses de filières qui lui sont adressées ;
- la seconde naît du constat que la statistique agricole ne dispose pas aujourd'hui d'outil pour mesurer le taux de survie des exploitations agricoles et analyser les facteurs expliquant le maintien ou la faillite d'une nouvelle exploitation. L'objectif est de construire une **enquête de suivi des nouvelles exploitations agricoles** sur le modèle de ce que fait l'Insee à travers le panel Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises (SINE).

Une troisième opération pourrait s'ajouter à celles-ci : la reprise par le Scees des **enquêtes sur l'aquaculture** aujourd'hui sous-traitées à d'autres intervenants par le bureau central des statistiques de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, reprise qui nécessiterait d'ailleurs une évolution de l'enquête pour qu'elle réponde aux nouveaux règlements en préparation. La décision dépendra des orientations données par la révision générale des politiques publiques dans la répartition des rôles et des moyens entre la DPMA, le CNASEA et le SCEES.

En plus des opérations obligatoires qui ont été rappelées plus haut, le Scees prévoit de reconduire différentes enquêtes apériodiques au cours du moyen terme 2009 – 2013.

En raison notamment du Grenelle de l'Environnement, les questions portant sur la consommation et la production d'énergie sont de plus en plus prégnantes. Les questions introduites dans le RICA sur le sujet en 2004 ne permettent pas de satisfaire l'ensemble des besoins de connaissance, même si elles constituent un socle d'information annuel pertinent. Par conséquent, **l'enquête sur les consommations d'énergie menée en 1992 sera reconduite.** Une première enquête, sur les ETAFR et les CUMA, sera organisée en 2010 : des financements sont déjà inscrits au plan de performance énergétique des exploitations agricoles piloté par le ministère de l'agriculture et de la pêche. Elle sera ensuite complétée au second semestre 2011 par une enquête sur les consommations d'énergie des exploitations agricoles ; son financement est également inscrit au plan de performance énergétique des exploitations agricoles.

La **ressource foncière étant une contrainte importante pour l'installation et l'agrandissement**, l'enquête sur la propriété foncière, qui date également de 1992, pourrait être reconduite – éventuellement en 2011 – afin de répondre aux besoins d'informations sur la propriété des terres agricoles et le niveau des fermages. L'opération serait couplée à une meilleure exploitation statistique des données du Registre Parcellaire Graphique. La difficulté sera de réaliser cette enquête en même temps que l'enquête sur les consommations énergétiques.

Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Avant-projet de programmes statistiques à moyen terme 2009-2013 de la formation « Agriculture ».

L'enquête sur la propriété forestière privée, qui apporte des informations sur la gestion de la ressource forestière, date de 1999 ; la reconduire au cours de la période 2009 – 2013 fournirait des informations pertinentes sur la gestion durable des forêts et la rentabilité économique de ce secteur – sujet émergent avec le Grenelle de l'Environnement et le protocole de Kyoto. Mais il risque d'être difficile de trouver des moyens disponibles tant au niveau central qu'en Srise compte tenu des contraintes européennes et des engagements pris.

D'autres opérations régulières devraient être reconduites. **L'enquête sur les matières premières pour l'alimentation animale** fait l'objet de demandes soutenues qui justifient de la reconduire sur le prochain moyen terme, en 2010 et 2013 si l'on maintient la périodicité triennale actuelle. Dans la foulée du recensement de l'agriculture en 2010, un recensement de l'horticulture devrait être réalisé en 2011. Des innovations des deux précédents programmes à moyen terme devraient être reconduites. **L'enquête sur l'aviculture** réalisée en 2004 sera renouvelée au printemps 2009 car ce secteur est en forte évolution ; elle complétera les enquêtes Installations d'élevage de novembre 2008 sur les herbivores et les porcins. Le recensement de la conchyliculture, réalisé pour la première fois en 2002, pourrait être reconduit en 2012. Le réseau régional de la statistique agricole souhaiterait également renouveler l'enquête Légumes, qui a été réalisée pour la première fois en 2005, au cours du moyen terme 2009 – 2013, mais ceci reste à arbitrer compte tenu des priorités affichées par les utilisateurs externes de statistique.

D'autres opérations sont à faire évoluer pour les adapter aux demandes nouvelles ou émergentes. L'enquête sur les **pratiques culturelles**, réalisée à un rythme quinquennal, devrait être collectée dans les deux dernières années du programme à moyen terme 2009 – 2013. L'enquête sur les pratiques culturelles dans les grandes cultures sera réalisée au second semestre 2012 et celle sur la viticulture au premier semestre 2013 pour tenir compte des calendriers des cultures. L'enquête pourrait être étendue à des cultures qui ne sont pas couvertes aujourd'hui (notamment les légumes et les vergers) et son échantillon renforcé pour mieux couvrir le territoire. Elle servira notamment à répondre aux exigences du nouveau règlement sur les pesticides actuellement en discussion et qui devrait être adopté sous présidence française, imposant de fournir des données d'ici les cinq années à venir.

Des réflexions pourront être engagées pour que l'enquête annuelle sur les **terres labourables** soit représentative au niveau des régions agricoles et non des départements, qui n'ont guère d'intérêt pour le domaine. Parmi les enquêtes animales, le module sur **l'alimentation des porcins** qui a fait la preuve de sa pertinence pourrait être pérennisé voire étendu aux autres cheptels. Enfin, **dans les futures enquêtes ESA et les enquêtes thématiques dans les IAA pourraient être introduits des modules variables**, ponctuels, sur des thèmes d'actualité, à la demande du ministère ou d'autres utilisateurs institutionnels, pour répondre à des demandes nécessitant de la réactivité.

1. Contexte : engagements déjà pris et exigences communautaires

L'élaboration des statistiques sur la pêche et l'aquaculture est régie en grande partie par la réglementation communautaire. Le programme à moyen terme est largement conditionné par les investissements engagés depuis deux ans pour mettre en place un nouveau système d'information sur la pêche maritime et par la mise en application de nouveaux règlements européens concernant la collecte et la transmission de données statistiques et économiques sur la pêche et l'aquaculture. Ce programme sera mis en œuvre par le Bureau central des statistiques (BCS), qui fait partie de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) au sein du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP).

Refonte du système d'information sur la pêche

La DPMA a entrepris en 2006 de constituer un nouveau système d'information sur la pêche afin de mettre à la disposition du ministère de l'agriculture et de la pêche, des services extérieurs des affaires maritimes et des partenaires l'ensemble des outils dont ils ont besoin pour assurer leurs missions de gestion, de contrôle et de pilotage. Ce nouveau système intégré doit aussi permettre à la France de mieux remplir ses obligations communautaires en termes de transmissions de données dans le cadre du suivi de la politique commune de la pêche.

Le nouveau système d'information modifiera profondément l'organisation de la saisie des documents déclaratifs et leur traitement. Il assurera au MAP la maîtrise de l'ensemble des flux de données et de leur exploitation. En particulier, les nouvelles applications de saisie des documents déclaratifs et de croisement des données qui sont à la base de la production des statistiques sur les captures doivent être mises en œuvre en 2009. Leur mise en œuvre permettra, à terme, une amélioration sensible des conditions de production des statistiques de la pêche et de leur fiabilité.

Mise en œuvre de nouveaux règlements communautaires

- Statistiques de l'aquaculture

Un nouveau règlement européen sur la communication des statistiques de l'aquaculture est en voie d'adoption en vue d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Il imposera aux États membres de transmettre à Eurostat un volume de données beaucoup plus important que le règlement actuel. L'exigence du règlement actuel est de transmettre des statistiques sur la production en volume. Le futur règlement imposera de communiquer annuellement des données sur la production aquacole en volume et en valeur, les captures dans l'environnement pour élevage ultérieur, la production des éclosiers et nurseries. Des données de structure du secteur seront transmises tous les trois ans. Cela implique une refonte de l'enquête annuelle sur l'aquaculture à partir de 2009.

- Règlement collecte de données

Le règlement européen sur la collecte des données a été mis en place pour que la Commission puisse disposer de données biologiques et économiques pour évaluer la situation des ressources halieutiques et ses conséquences économiques. Dans le cadre du programme national mis en place pour répondre à ce règlement, le BCS pilote le volet économique, établi pour fournir, avec le concours de partenaires, des données et indicateurs

Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Avant-projet de programmes statistiques à moyen terme 2009-2013 de la formation « Agriculture ».

économiques sur les entreprises de pêche et sur les entreprises de transformation des produits de la pêche et de mareyage.

Un nouveau règlement est sur le point d'être adopté. Il doit lui aussi entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Son champ va être étendu au secteur de l'aquaculture. Cela conduira à étendre le programme national de collecte de données économiques et, par voie de conséquence, à développer la production des statistiques et d'indicateurs économiques sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Ce programme continuera d'être conduit avec l'appui de partenaires de la DPMA.

2. Grandes orientations du programme

Amélioration de la qualité des statistiques sur la pêche

La mise en place du nouveau système d'information des pêches doit permettre une amélioration sensible de la qualité des statistiques sur la pêche. Des progrès ont déjà été accomplis dans la collecte des documents déclaratifs, suite à des actions de sensibilisation conduites sur le littoral avec le concours des personnels des affaires maritimes. Le recueil des données en provenance de la Méditerranée s'est amélioré. Les déclarations de débarquements qui devraient normalement être utilisées pour mesurer les captures sont de mieux en mieux remplies par les pêcheurs et seront progressivement intégrées dans la chaîne de traitement dès que leur qualité sera jugée suffisante. A partir de 2009, le démarrage des nouvelles applications de saisie des documents déclaratifs et de croisement avec les données provenant d'autres sources, notamment les données de ventes, et le stockage dans des bases de données directement accessibles au Centre informatique du ministère, permettront d'améliorer les conditions de production et la fiabilité des statistiques sur les captures. Les journaux de bord électroniques seront introduits progressivement à partir de 2010, ce qui permettra d'alléger graduellement la charge de saisie des documents et de raccourcir les délais de mise à disposition de l'information.

Développement des statistiques sur l'aquaculture

La production des statistiques sur l'aquaculture doit être développée à la fois pour satisfaire les exigences des nouveaux règlements européens devant entrer en vigueur en 2009 et afin de mieux connaître les caractéristiques de ce secteur et ses performances économiques.

Tout d'abord, l'enquête annuelle sur la production aquacole qui porte actuellement sur la production en volume sera renouvelée afin de fournir des données plus complètes et de répondre ainsi aux exigences du nouveau règlement européen sur la communication par les États membres des statistiques sur l'aquaculture.

En 2009 débutera également la collecte de données économiques sur le secteur de l'aquaculture dans le cadre du nouveau règlement européen sur la collecte des données. La définition des indicateurs à produire fait l'objet de discussions au sein de groupes de travail organisés par la Commission européenne, les modalités de collecte et de production des données seront précisées dans les prochains mois.

Le dispositif d'information statistique sur l'aquaculture sera complété par un recensement de la conchyliculture dont la réalisation est envisagée en 2011 avec le concours du SCEES. Le précédent recensement conchylicole remontait à 2002. On rappelle que le SCEES réalise en 2008 un recensement de la pisciculture marine et de la salmoniculture.

Développement d'analyses économiques sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture et production d'indicateurs

La production de données économiques sur la pêche et l'aquaculture s'inscrit dans le cadre du programme national mis en place pour répondre au règlement européen sur la collecte des données dont le champ va être étendu à partir de 2009. Jusqu'en 2008, ce programme couvrait les activités des entreprises de pêche et des industries de transformation des produits de la mer. La collecte de ces données est organisée par la DPMA avec le concours de partenaires : IFREMER et Université de Nantes pour le secteur de la pêche, OFIMER

pour les industries de transformation et le mareyage. L'extension de ce programme au secteur de l'aquaculture est prévue à partir de 2009.

La poursuite et l'extension de la collecte des données économiques correspondent aussi à la nécessité de développer au plan national l'analyse économique des secteurs de la pêche et de l'aquaculture et de répondre à de nombreuses demandes d'information. Ces travaux permettront aussi d'élaborer et de mettre régulièrement à la disposition du ministère les indicateurs de pilotage dont il a besoin pour la conduite de son action.

La production d'indicateurs socioéconomiques est aussi l'une des orientations retenues dans le programme statistique communautaire 2008-2012.

Diffusion des informations

La diffusion des statistiques et analyses produites par le BCS doit être développée afin de mieux valoriser les données qu'il produit, d'assurer davantage de visibilité à ses travaux et, plus généralement, d'éclairer les débats sur la situation et les perspectives de la pêche et de l'aquaculture. Dans cette optique, le BCS cherchera à rénover et élargir la publication de ses travaux dans la mesure de ses moyens. Actuellement, les statistiques qu'il produit sont publiées essentiellement dans le bilan annuel de production édité par l'OFIMER, dans Agreste, publication de la statistique agricole et dans celles des organismes internationaux.

Prise en compte de nouveaux besoins d'informations

De nouveaux besoins d'informations statistiques peuvent apparaître, notamment pour étayer la nouvelle politique maritime de l'Union européenne qui est actuellement en cours d'élaboration par la Commission.

Mutualité sociale agricole - MSA

Direction des études, des répertoires et des statistiques

Programme non disponible